

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 67 Subvention (30.000 euros) avec la Société publique locale Carreau du Temple (3e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'annexe 8 du contrat de délégation de service public conclu le 7 décembre 2018 avec la SPL Carreau du Temple pour l'exploitation du Carreau du Temple et portant sur le programme d'investissements ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à la Société publique locale Carreau du Temple (3e) ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement, d'un montant de 30.000 euros, est attribuée à la Société publique locale Carreau du Temple, 2 rue Perrée (3e) ; 168163 ; 2019-09651 ;

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 30.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO